

Recommandations du Conseil de vie locale relatives à l'organisation des états généraux de la ville de Chaville

Ces recommandations répondent à une demande d'avis faite par Monsieur Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, le 14 novembre 2008, au sujet de l'organisation au début de l'année 2009 de consultations des habitants de la ville sur le thème de l'avenir de leur cité.

Motivation des recommandations

La démarche entreprise par la municipalité sous le nom d'états généraux comprendra une consultation des citoyens au moyen d'un questionnaire et d'ateliers thématiques de réflexion associant habitants de la ville et professionnels. Les thèmes des ateliers seront relatifs à l'aménagement et le cadre de vie, l'animation de la cité, le développement durable, l'habitat, les transports, la vie commerciale, la solidarité... Les éléments de réflexion rassemblés au cours des états généraux feront l'objet d'une synthèse et alimenteront les réflexions de la municipalité sur les grandes orientations de son action.

Il a été demandé au CVL de proposer des recommandations sur l'organisation des ateliers et le choix de ceux qui y participeront. Le CVL n'a pas eu connaissance du questionnaire de consultation de la population, mais il s'est imposé de considérer la démarche proposée dans son intégralité. La prise en compte du questionnaire dans la réflexion aurait pu aboutir à des recommandations plus nombreuses, notamment pour ce qui concerne les thèmes des ateliers.

La préoccupation qui a guidé le CVL dans sa réflexion était que les chavillois se sentent concernés par les états généraux. C'est-à-dire qu'ils retrouvent leurs préoccupations et leurs aspirations dans les thèmes traités ainsi que dans les propositions retenues. **C'est pourquoi le CVL insiste sur la nécessité de faire participer la population chavilloise à tous les stades de la démarche municipale.**

Recommandations

Sur le déroulement des états généraux

L'ensemble des objectifs, des règles, des procédures et des phases du déroulement des états généraux devrait être porté à la connaissance de tous dès le lancement de l'opération. Cela vaut notamment pour les modalités du choix des participants aux ateliers thématiques.

L'information régulière de tous les chavillois tout au long du processus devrait être assurée afin de favoriser les interactions et l'appropriation des résultats. Le CVL recommande notamment que les résultats de l'enquête par questionnaire soient présentés publiquement avant le démarrage des ateliers thématiques. Cela donnera la possibilité d'affiner ou d'élargir les thèmes de réflexion de ces ateliers en fonction des préoccupations montrées par l'enquête.

Les résultats finaux de l'ensemble du processus des états généraux devraient être diffusés rapidement à l'issue des travaux des ateliers et faire l'objet d'une communication publique.

...

Sur la mise en place des ateliers thématiques

Le CVL recommande que pendant la phase de consultation initiale, il soit rendu possible aux chavillois qui le souhaiteraient de manifester leur intérêt de participer aux travaux des ateliers thématiques. Cela pourrait être fait par le moyen d'un document qui permettrait aux chavillois et aux associations d'exprimer de manière succincte les raisons pour lesquelles ils souhaitent pouvoir contribuer aux travaux des ateliers. Cette recommandation implique de mettre en place un dispositif pour choisir les participants aux ateliers parmi les candidats potentiels.

Le CVL recommande qu'à la suite de la communication publique des principaux résultats du questionnaire et durant toute la phase des ateliers soit ouverte à tous les chavillois la possibilité de faire part de leurs préoccupations, avis ou questions via Internet, des cahiers ouverts en mairie ou des réunions publiques. L'objectif visé est que les groupes de travail soient alimentés par les contributions des chavillois non participants aux ateliers en tant que personnes ou associations, soit qu'ils n'aient pas été choisis, soit qu'ils n'aient pas souhaité cette participation tout en voulant faire connaître leur avis.

Le projet des états généraux prévoit que les ateliers seront composés de professionnels issus des administrations territoriales et des services publics ou privés dont bénéficie la ville, de représentants d'associations et de chavillois. Le CVL recommande que les proportions des représentants de chaque collège (professionnels, associations, individuels) soient déterminées à l'avance et que soient ajoutées à ces participants une à deux personnes chargées expressément de porter à la connaissance des ateliers les préoccupations, avis ou questions rassemblés à partir des dispositifs de collecte suggérés au paragraphe précédent.

Les ateliers thématiques ne devraient pas comprendre plus d'une trentaine de personnes pour garantir des échanges de qualité entre les participants. Cela pourrait conduire le cas échéant pour certains thèmes à prévoir des ateliers parallèles dont les résultats devront ensuite être consolidés.

Sur le choix des participants des ateliers thématiques

Le choix des participants individuels, associatifs et professionnels devrait être fait par un jury composé d'une dizaine de personnes et approuvé par la municipalité. Ce jury pourrait comporter des membres du conseil municipal, des représentants de l'entreprise chargée de l'organisation, des membres du CVL...

Les participants individuels devraient être choisis en fonction des motivations dont ils feront éventuellement part dans la phase initiale de la consultation. Les représentants des associations devraient être choisis en fonction de l'objet des dites associations et en relation directe avec les thèmes des différents ateliers. Les professionnels devraient être proposés par la municipalité.

Les critères utilisés par le jury doivent être explicites et faire partie des informations présentées dès le lancement des états généraux. Les compétences techniques, le fait d'avoir une réflexion élaborée sur l'un ou l'autre thème, mais aussi la structure des groupes en termes d'âges, de situations familiales, de situations sociales si cela est possible, pourraient valablement faire partie des critères qui prévaudraient à la décision de retenir ou non une candidature. Il va de soi qu'il faudrait établir de manière claire que le jury est souverain dans ses décisions.

*